

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100

Monts Dôme

100.2013.002 Convention de Partenariat avec Décathlon (organisation et accueil de la Belle Rando)

RAPPORT

Comme chaque année, l'entreprise Décathlon organise une manifestation de randonnée pédestre et de course d'orientation intitulée La Belle Rando. Cette manifestation veut offrir la possibilité à tous d'effectuer une journée conviviale de randonnée pédestre articulée autour d'animations thématiques puis collectives et ponctuée d'un déjeuner champêtre. Cette randonnée s'effectue sur un parcours journalier de 10 km environ, avec des variantes possibles.

Comme en 2007, Décathlon souhaite s'associer au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour organiser l'évènement, ainsi qu'au Conseil Général du Puy de Dôme, afin d'inscrire cette opération dans le cadre du plan de gestion du projet d'inscription au Patrimoine Mondial de la Chaîne des Puys/Faille de Limagne.

L'objectif est de s'inscrire également dans la démarche de Manifestation Partenaire du Parc, grâce aux messages véhiculés et à une organisation éco-responsable.

Le Parc est donc sollicité pour :

- Recevoir la manifestation sur son site de Montlosier, le samedi 27 Avril
- Prêter du matériel nécessaire à cette organisation, selon sa disponibilité (barnum, tables, chaises, grilles d'expo...) et des salles (salle hors sac, salle d'expo, ...)
- Mettre à disposition des agents pour préparer et accompagner cette manifestation (comme c'est le cas pour plusieurs agents du Conseil Général)
- Accompagner les supports de communication via notre nom et logo

Une convention est en cours de rédaction, elle vous sera soumise pour avis.

➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour cet évènement précis.

DELIBERATION

Le Bureau souhaite toutefois, que le prestataire Décathlon soit sensibilisé à l'utilisation de produits fabriqués en France, et/ou favorisant les produits locaux.

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération. Avec 8 voix pour et une abstention.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT


R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 100 100.2013.003	SITE CLASSE ET RESERVOIR DE BIODIVERSITE Monts Dômes Animation du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » FR 830 1052– Programmation 2014
-----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre d'une convention triennale avec l'Etat (25/10/2011 – 25/10/2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne doit assurer la mise en œuvre du DOCOB et l'animation du site Natura 2000 « Chaîne des Puys ».

Le programme d'actions pour l'année 2014 porte sur :

- > L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- > L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- > L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information et des réunions ou événements thématiques, nombreux dans le cadre du projet UNESCO,
- > Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEt),
- > La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- > La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- > La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- > L'utilisation de SUDOCO,
- > L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les évaluations d'incidences en Chaîne des Puys, avec, notamment, le suivi des travaux du train à crémaillère du Puy de Dôme et plus de 100 manifestations organisées par an (toutes n'étant pas soumises à évaluation d'incidences), impliquent un temps consacré à ce sujet important. L'implication du SMPNRVA sur ce sujet couvre différentes phases :

- > d'abord une veille sur le terrain assurée en 1^{er} lieu par les gardes-nature,
- > une intervention auprès des porteurs de projets et, si nécessaire, leur accompagnement dans la définition de leur projet (parcours adapté de la manifestation sportive par exemple) assurés conjointement par les gardes-nature et les chargés de missions,
- > la rédaction de l'avis dans le cadre de la procédure administrative,
- > puis le suivi de la réalisation du projet sur le terrain, assuré majoritairement par les gardes nature pour les 4 sites concernés (ZPS et ZSC des Monts Cantaliens, Monts Dore et Chaîne des Puys).

Ce site emblématique d'Auvergne souffre de la fréquentation par les habitants et les visiteurs (dont beaucoup de groupes scolaires), particulièrement aux beaux jours (mai à octobre), au moment même où les troupeaux ovins occupent ces mêmes espaces d'estive dont ils garantissent la conservation des habitats d'intérêt communautaire (pelouses à brachypodes et landes). Ainsi, la conciliation des usages est indispensable au bon état de conservation des habitats et espèces visés par Natura 2000 ; cette conciliation passe par :

- > l'information et la sensibilisation du grand public pour un comportement responsable,
- > la canalisation de ce public sur les chemins par leur entretien (renvois d'eau, pose de fils guides, empierrement et emmarchement de passages érodés, fermeture de raccourcis, remplacement de barrières pour limiter la circulation motorisée, etc.) et la mise en place saisonnière ou permanente de panneaux d'informations,
- > lorsque l'érosion des chemins devient trop importante et s'étend aux habitats naturels alentours, l'organisation de chantiers de restauration plus importants, s'imposent avec des financements ad hoc et souvent divers,

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

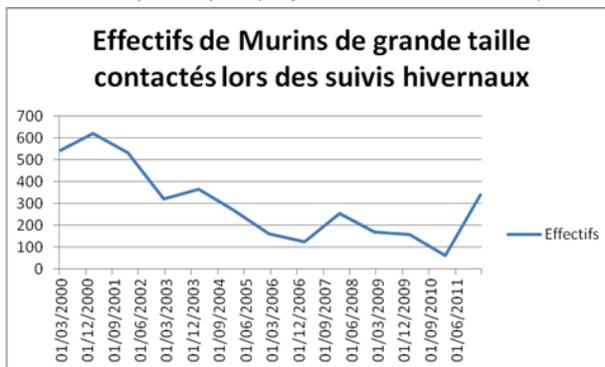
- l'accompagnement des bergers pour les passages de troupeaux dans des conditions difficiles (franchissement de routes par exemple, etc.),
- le suivi-évaluation des manifestations sportives.

Ces actions sont celles dévolues aux gardes-nature. Ils participent également activement aux suivis des espèces et habitats.

Le site de la Chaîne des Puys a été désigné en Natura 2000 pour la présence de 20 espèces de Chauves-souris dont l'un des sites d'hibernation le plus important en Auvergne se trouve à Volvic dans le périmètre Natura 2000. Les constats catastrophiques de chute des populations de Murins de grande taille dans les grottes d'hibernation nous conduisent à nous interroger sur les sites de reproduction de cette espèce (inconnus à ce jour). Nous proposons donc en 2014, une étude pour la recherche de gîtes de reproduction de cette espèce en application de la mesure S2 du Document d'objectifs. Le montant de cette étude s'élève à 5000 euros.

Près de 1500 ha des 2041 ha que comptent le site sont forestiers et ont été expertisés comme étant de grand intérêt écologique car avec des conditions physiques (édaphiques, climatologiques et altitudinales) uniques en Auvergne mais ne relevant pas des habitats d'intérêt communautaire. L'enjeu est donc de favoriser une gestion favorable à la biodiversité spécifique (objectif B2 du DOCOB). Nous proposons donc pour 2014 une recherche des espèces de bryophytes de l'annexe II de la Directive Habitats et un premier inventaire bryologique du site. Le montant de ce travail étant évalué à 4960 euros par le CBNMC.

Il y aurait suffisamment de nouveautés sur le site (avec la contractualisation des MAEt en 2013) pour mériter un nouveau bulletin ; cependant, le 1^{er} enjeu en Chaîne des Puys est la cohérence tant dans les actions de gestion que de communication-sensibilisation entre les différentes procédures et projets (Site classé, Grand site, UNESCO, Pastoralisme et Natura 2000), l'information sur Natura 2000 via un support papier s'intégrera donc dans ceux éventuellement prévus liés aux autres projets.



Ainsi, en complémentarité avec les autres projets portés ou auquel contribue le SMPNRVA sur la Chaîne des Puys, nous évaluons la part de la charge de travail attribuée au site Natura 2000 à :

- 25 jours de chargé de mission Natura 2000,
- 30 jours de chacun des 3 gardes-nature permanents du site,
- La coordination générale pour le site étant assurée dans le cadre plus global du projet UNESCO et du site classé dont les périmètres incluent entièrement Natura 2000 et étant donc financée par ailleurs.

Le plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	Montants des prestations	Montant prévisionnel du projet 2014	Crédits ETAT	CREDITS FEADER 323 A
FR 830 1052 - Chaîne des Puys	Frais de personnel	17 070,25 €		30 822,07 € (100%)	17 306,94 € (56%)	13 515,13 € (44%)
	Frais de structure (basé sur 2012)	3 791,82 €				
	Inventaire des gîtes de reproduction des Chauves-Souris		5 000,00 €			
	Inventaires des Bryophytes du site		4 960,00 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir et à passer commande pour les prestations

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir et à passer commande pour les prestations.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Garde', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES & RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100

MONTS DOMES

100.2013.004 Installation d'une œuvre durable de type « Land Art » sur le domaine de Montlosier

RAPPORT

Dans le cadre du programme d'animation lié au dossier de candidature de la chaîne des puys/ faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO pour les 18 mois à venir, un partenariat vient d'être conclu entre le Conseil Général du Puy de Dôme et l'office de tourisme intercommunal du Sancy porteur du festival de Land Art « Horizons nature ».

La proposition issue de ce partenariat consiste à installer une œuvre de Land Art à caractère durable sur le périmètre du patrimoine mondial et à faire bénéficier les deux événements d'une communication mutualisée. Le conseil Général fournit une contribution financière de 8000 euros et Horizons Nature procède au recrutement de l'artiste après organisation d'un jury qu'il a diligenté en expert.

Ces deux partenaires trouvent particulièrement intéressant de proposer au Syndicat mixte du Parc, responsable du plan de gestion du dossier patrimoine mondial, une installation de cette œuvre intermédiaire entre l'éphémère et le permanent sur le site de Montlosier, domaine privé du Parc. Ceci permettrait d'illustrer notre souci commun de valoriser des secteurs moins connus du périmètre candidat tout en focalisant le choix de l'œuvre sur le respect des valeurs spécifiques du Bien au sens du cahier des charges UNESCO.

Une présentation complète de la sélection des six œuvres retenues sera faite en séance avec un pré-classement opéré par les élus du conseil Général.

➤➤➤ **Votre avis est donc sollicité sur deux points :**

- **l'autorisation d'installer cette œuvre sur le domaine privé du Parc dans le souci de la meilleure adéquation site/ création artistique**
- **le choix de l'œuvre dans le respect des préférences exprimées par les élus du conseil général du puy de Dôme**

DELIBERATION

Le Bureau autorise l'installation cette œuvre sur le domaine privé du Parc dans le souci de la meilleure adéquation site/ création artistique. Après avoir étudié les différentes œuvres proposées, le Bureau se positionne sur le choix n°1 « Parenthèse », respectant ainsi les préférences des élus du conseil général du Puy de Dôme.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITE CLASSE ET RESERVOIR DE BIODIVERSITE

104

Monts du Cantal

104.2013.001

Animation du site Natura 2000 « Massif cantalien » FR 830 1055 et « ZPS Monts et Plomb du Cantal FR 831 0066 – Programmation 2014

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de deux conventions triennales avec l'Etat (du 11/04/2011 et du 10/02/2012), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne doit assurer l'animation de la mise en œuvre des DOCOB du « Massif cantalien » FR 830 1055 et du DOCOB de la « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066.

Les deux sites occupent plus de 6 000 ha et se recoupent largement avec un surface commune de plus de 3 000 ha, la mutualisation de l'animation y est de nouveau proposée.

Le programme d'actions envisagé en 2014 porte sur :

- > L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- > L'appui et l'accompagnement des acteurs des sites dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- > L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information des sites déjà publiés et des réunions ou événements thématiques.
- > Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEt),
- > La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- > La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- > La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- > L'utilisation de SUDOCO,
- > L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les évaluations d'incidences sur le massif cantalien sont assez nombreuses du fait de l'attractivité des sites pour les manifestations sportives et de la taille même des sites. L'implication du SMPNRVA sur ce sujet couvre différentes phases :

- > d'abord une veille sur le terrain assurée en 1^{er} lieu par les gardes-nature,
- > une intervention auprès des porteurs de projets et, si nécessaire, leur accompagnement dans la définition de leur projet (parcours adapté de la manifestation sportive par exemple) assurés conjointement par les gardes-nature et les chargés de missions,
- > la rédaction de l'avis dans le cadre de la procédure administrative,
- > puis le suivi de la réalisation du projet sur le terrain, assuré majoritairement par les gardes nature pour les 4 sites concernés (ZPS et ZSC des monts cantaliens, Monts Dore et Chaîne des Puys).

Ces 2 sites emblématiques d'Auvergne sont également parmi les plus fréquentés par les visiteurs et les habitants, notamment aux beaux jours (15 mai - 15 octobre), au moment même où les troupeaux bovins occupent ces mêmes espaces d'estive. Ainsi, la conciliation des usages est indispensable au bon état de conservation des habitats et espèces visés par Natura 2000 ; cette conciliation passe par :

- > l'information et la sensibilisation du grand public pour un comportement responsable,
- > la canalisation de ce public sur les chemins par leur entretien (renvois d'eau, pose de fils guides, empierrement et emmarchement de passages érodés, fermeture de raccourcis,

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

remplacement de barrières pour limiter la circulation motorisée, etc.) et la mise en place saisonnière ou permanente de panneaux d'informations,

- lorsque l'érosion des chemins devient trop importante et s'étend aux habitats naturels alentours, l'organisation de chantiers de restauration plus importants, s'imposent avec des financements ad hoc et souvent divers,

- l'accompagnement des bergers pour les passages de troupeaux dans des conditions difficiles (franchissement de routes par exemple, etc.),
- le suivi-évaluation des manifestations sportives.

Ces actions sont celles dévolues aux gardes-nature. Ils participent également activement aux suivis des espèces et habitats.

Un important travail d'inventaire des dégradations des chemins a été conduit en 2012 sur les sites par les gardes-nature. En 2013, l'évaluation des travaux à conduire, leur hiérarchisation, leur programmation et le montage des dossiers pour les gros chantiers de restauration seront engagés ainsi que la réalisation des premiers petits chantiers d'entretien. En 2014, la poursuite du montage et le suivi des dossiers de chantiers importants de restauration seront menés tout comme la réalisation des petits chantiers suivants. La veille sur les espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » sera également poursuivie.

La charge de travail pour assurer cette animation 2014 est ainsi évaluée à :

- 10 jours de coordination générale,
- 30 jours de chargé de mission Natura 2000,
- 5 jours de garde-nature expérimenté sur la restauration des cheminements,
- 100 jours de garde-nature permanent sur le massif cantalien,
- 100 jours de garde-nature saisonnier.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2014	Crédits ETAT	CREDITS FEADER 323 A
FR 830 1055 -FR 831 0066 Massif cantalien + ZPS Monts et Plomb du Cantal	Frais de personnel	34 883,75 €	39 664,73 € (100%)	22 222,86 € (56%)	17 441,88 € (44%)
	Frais de structure (basé sur 2012)	4 780,98 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir et à recruter le personnel nécessaire : un garde nature pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2014, rémunéré sur la base de l'indice brut 313 et recruté dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir et à recruter un garde nature pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2014, dans les conditions énoncées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE
183 Elus institutionnels et gestionnaires
183.2013.001 Partenariat avec le Syndicat mixte du Puy Mary

RAPPORT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte 2013-2025 du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), plus particulièrement de son engagement dans la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (CETDEP), et de la stratégie de développement touristique mise en place par le Syndicat Mixte du Puy Mary dans le cadre du Label Grand Site de France, il vous est proposé d'établir un partenariat entre nos structures qui porterait sur les objectifs suivants :

- La mise en œuvre du Volet 2 de la CETDep pour l'accompagnement des prestataires touristiques, des organisateurs de manifestations sportives de pleine nature non motorisées, des maisons de site du Puy Mary et des autres acteurs qui pourraient être concernés par cette démarche,
- Le développement du Volet 3 de la CETDep pour l'accompagnement des opérateurs de voyages qui commercialisent le territoire du Puy Mary,
- La mise en œuvre de la réglementation concernant la circulation des véhicules motorisés de loisirs en espaces naturels (loi 1991),
- L'organisation des Rencontres nationales des Grands Sites sur le territoire du Grand Site du Puy Mary-Volcan du Cantal en 2013,
- La mise en œuvre de l'évaluation du projet de territoire.

Le syndicat mixte du Puy Mary deviendrait ainsi le 1^{er} relais territorial du SMPNRVA pour la mise en œuvre du volet 2 de la CETDEP. Par ailleurs, les préoccupations en matière de développement et de valorisation touristiques et d'évaluation du projet de territoire des 2 structures gestionnaires d'espaces protégés se rejoignent, il est donc souhaitable de mutualiser les compétences et les moyens pour atteindre les objectifs communs.

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention d'objectifs.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE
183 Elus institutionnels et gestionnaires
183.2013.002 Partenariat avec le Syndicat des Cramades

RAPPORT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte 2013-2025 du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), plus particulièrement de son engagement dans la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (CETDEP) et du développement de la Marque Parc, et des compétences en matière de de traitement et valorisation des déchets et de sensibilisation à leur gestion du syndicat des Cramades,

Il vous est proposé d'établir un partenariat entre nos structures qui porterait sur les objectifs suivants :

- La sensibilisation des entreprises et organisateurs de manifestations sportives engagés dans le volet 2 de la CETDEP et la Marque Parc aux enjeux de gestion déchets sur les territoires des communauté de communes :
 - Cézallier
 - Pays gentiane
 - Pays de Murat
 - Pays de St Flour
 - Pays de Pierrefort
 - Pays de Massiac
 - Planèze
- La sensibilisation des clientèles de ces entreprises aux enjeux de gestion des déchets sur ces territoires

Cette convention d'objectifs portera sur la mise en place d'outils et de formations à destination des entreprises engagées avec le SMPNRVA et leurs clientèles sur la période 2013-2015. Elle est en cours de rédaction et pourrait être signée le 3 avril prochain à 16h30. Eve ALCAIDE, en charge de ce dossier, tiendra étroitement informé l'élu qui sera en en charge de représenter le Parc le 3 avril.

Cette convention d'objectifs serait ainsi le modèle à reproduire ensuite avec l'ensemble des syndicat de traitement et valorisation de déchets qui interviennent sur le territoire du Parc. Par ailleurs le syndicat des Cramades envisage dans les prochaines années de conduire des actions spécifiques sur la gestion des déchets agricoles . Cette convention pourrait donc avoir une suite post 2015 sur cette question.

➤➤➤ Il vous est proposé :

- d'autoriser les services du SMPNRVA à travailler sur cette convention d'objectifs,
- de désigner un élu référent pour cette opération

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau autorise les services du SMPNRVA à travailler sur cette convention d'objectifs, et désigne Bernard Delcros, 1er vice Président, comme élu référent pour cette opération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19

REVITALISATION TERRITORIALE

193

ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

193.2013.002

Projet de coopération avec le Mexique pour l'accompagnement de la mise en œuvre du projet « Protection de la biodiversité et des écosystèmes du Corridor Ameca-Manantlán (Mexique) »

RAPPORT

En août 2012, Roger Gardes et Christine Montoloy se sont rendus, sur sollicitation de la Fédération des Parcs et de l'Agence Française de Développement (AFD) au Mexique dans l'Etat de Jalisco afin de présenter le modèle PNR aux autorités locales et nationales dans le but de nourrir une réflexion partagée autour d'autres modes de gouvernance et de gestion des ressources naturelles dans un territoire riche et vulnérable. Cette mission a duré 10 jours et a intégralement été prise en charge sur les crédits affectés à l'opération par l'AFD. Elle a donné lieu à la rédaction d'un rapport de synthèse rédigé par Christine Montoloy qui a, semble t'il entièrement donné satisfaction à nos commanditaires, les incitant à renouveler cette collaboration sur des bases affinées et réciproques (envoi et réception de délégations)

L'AFD et la Fédération nous font aujourd'hui une proposition afin de donner suite à cette opération. Cette proposition a déjà été examinée sur les conditions de sa faisabilité (notamment disponibilité des agents en termes de compétences et de délais) et vous est présentée aujourd'hui pour avis.

Elle comprendrait a priori 4 temps forts s'étendant de l'automne 2013 à l'automne 2015 avec 3 délégations au Mexique et un accueil chez nous d'une délégation mexicaine (cf calendrier ci-dessous). Pour les délégations au Mexique, le Parc devrait fournir un binôme élu/technicien dont les profils sont sérieux ci-dessous.

2 Profils recherchés par l'AFD pour le projet :

- 1 profil « vécu Charte et gouvernance » et « politique »
- 1 profil « technique : développement filières locales... »

Grande souplesse sur le nombre et la répartition missions / délégations, sur le rythme,

- Recrutement et constitution de l'équipe projet mexicaine entre avril et juin 2013,
- Mission initiale FPNRF/PNRVA au Mexique pour :
 - rencontrer l'équipe recrutée,
 - procéder à une mise à jour et à un cadrage précis des besoins et des attentes de l'équipe projet mexicaine pour affiner le contenu et l'organisation des missions et accueils de délégations,
 - une appropriation conjointe du territoire visé par le projet et une rencontre des acteurs locaux et nationaux,
- Accueil des mexicains en deuxième temps pour qu'ils s'imprègnent du fonctionnement des PNR français,
- Equilibre demandé par les mexicains entre missions et délégations.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Composition des missions

➤ **Missions de 2 à 3 personnes, maximum 10jours** selon les besoins qui seront définis

1 Elu : PNRVA ou Fédération

1 ou 2 Techniciens :

- **1 expertise Charte : PNRVA ou Fédération ou Réseau des PNR**
- **1 expertise Développement Local, Tourisme, Marque... : PNRVA**

- **Mission initiale : CADRAGE (PNRVA / Fédération)**
 - fixer les attentes et les objectifs mutuels
 - au retour, identifier les compétences à mobiliser (fréquence, profils et personnes) parmi les structures : PNRVA, autre PNR (*Directeurs des PNR / Chartes*), FPNRF
- **Mission intermédiaire : PNRVA et/ou Expert réseau (*facultative*)**
- **Mission finale : (PNRVA / FPNR)**

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Répartition des rôles et des expertises

THEMES	Co-préparation et programme : missions et délégations	Expertise Méthodologie et Vécu / Charte	Expertise Développement local, Tourisme
Fédération des PNR	Appui de KM : programmes et supports de base (Charte, réseau)	Technique : KM / PW / Directeurs PNR Politique : Présidents Commission, JLJ	
PNRVA	Appui de l'équipe PNRVA	Technique : IB / Ch.mission Charte Politique : RG / Autres ?	Technicien - tourisme, marque : CM

<p>Pool Expertise Charte :</p> <p>Fédération : - Techniciens + Elus</p> <p>Réseau des PNR : - Directeurs volontaires</p> <p>PNRVA : - Elus dont R.Gardes, - Directrice, - Chargée de mission Charte</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rencontrer les différents acteurs impliqués dans la gestion durable et la conservation des ressources naturelles de la zone : municipalités, inter-municipalités, administration des aires protégées, institutions publiques (Etat de Jalisco et gouvernement fédéral) et représentants de la société civile ; présenter et témoigner de l'expérience française des PNR (chartes et gouvernance notamment) aux différents acteurs rencontrés ; ▪ accompagner la CONANP et les autres acteurs locaux impliqués dans l'élaboration d'une charte sur le territoire de l'ANR pilote ; ▪ accompagner la CONANP et les autres acteurs locaux impliqués dans la mise en place d'un organe de gestion du territoire de l'ANR pilote ; ▪ faciliter, en collaboration avec la CONANP, l'institutionnalisation au niveau national de la nouvelle modalité de conservation (ANR) inspirée par le modèle PNR français, et sa réplique dans d'autres sites de conservation prioritaires du Mexique.
<p>Expertise Développement local</p> <p>PNRVA : techniciens + élus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ accompagner la CONANP et les autres acteurs locaux impliqués dans le renforcement des filières durables et des circuits de tourisme durable dans l'ANR proposée, en renforçant la perspective de l'identité territoriale

4 TEMPS FORTS PREVISIONNELS : Les contenus seront ajustés et validés lors de la 1^{ère} mission de cadrage aux besoins des Mexicains.



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤ Votre accord est donc sollicité pour l'engagement du Syndicat mixte du Parc dans cette mission de coopération avec le Mexique jusqu'en 2015 suivant les modalités précitées.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2013.014

MOYENS GENERAUX

Ressources Humaines

Poste saisonnier d'hôtesse/hôte d'accueil pour la maison du Parc à Montlosier

RAPPORT

Afin d'assurer une présence efficace et adaptée à la Maison du Parc à Montlosier, et au vu des objectifs d'accueil des publics touristiques, scolaires et locaux liés aux aménagements de ce site (point d'information concernant le territoire et les actions Parc, boutique, exposition permanente, sentiers de découverte, expositions temporaires et programmation culturelle), il est nécessaire de disposer d'un poste saisonnier sur une période de 5 mois selon les besoins liés aux périodes d'ouverture. Ce poste vient en complément du poste permanent et serait pourvu du 1^{er} mai au 30 septembre 2013.

➔➔ Il vous est proposé de créer un poste saisonnier de 5 mois à l'indice brut 313 pour la saison estivale 2013 dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2013.015

MOYENS GENERAUX

Ressources Humaines

Remplacement pour temps partiel thérapeutique à 50 % après congé longue maladie.

RAPPORT

Au cours de sa réunion du 17 juin 2012, le Bureau du Parc des Volcans a autorisé le Président à recruter une assistante aux Ressources Humaines en remplacement d'un agent titulaire en poste (Mademoiselle Stéphanie MIGNOT) en congé longue maladie.

Cet agent titulaire doit reprendre son activité à temps partiels thérapeutique à 50 % pour une durée de 6 mois après avis favorable du Comité Départemental Médical qui doit se réunir le 15 mars 2013.

Pour le bon fonctionnement du service et pour une reprise de l'agent dans des conditions favorables après sa maladie, il vous est demandé de prolonger son remplacement pendant toute la durée de son temps partiel thérapeutique.

➤➤ Il vous est donc proposé d'autoriser cette prolongation de contrat à l'agent remplaçant à compter du 19 mars 2013 jusqu'au 18 septembre 2013 sur la base de l'indice brut 382 et dans les conditions de l'article 3-1 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Ce remplacement est financé à 100 % par la prise en charge de la rémunération indiciaire de l'agent en temps partiel thérapeutique par l'assurance statutaire du Parc des Volcans.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2013.016

MOYENS GENERAUX

Ressources Humaines

Poste saisonnier médiateur-animateur au sommet du Puy de Dôme

RAPPORT

Dans le cadre de notre partenariat avec le Conseil Général du Puy de Dôme, nous avons mis en place depuis la saison 2008 un poste saisonnier de médiateur-animateur pour une durée de 6 mois.

Cet agent mène à la fois un rôle d'information et de surveillance du site à l'échelle du périmètre du Grand Site, ainsi que de prévention par des travaux d'entretien. Il constitue un relais pour les animations. Cet agent travaille en partenariat avec les gardes-nature Chaîne des Puys, ainsi qu'avec les agents du Conseil Général en charge de la gestion du site.

La présence de ce poste sur la saison 2013 est incontournable pour maintenir l'équipe des gardes-nature à un effectif relativement efficace pour la surface du site, d'autant que leurs missions s'étendent maintenant à l'échelle du site proposé à l'inscription Unesco.

Ce poste bénéficie d'un financement du Conseil Général du Puy de Dôme et du Conseil Régional d'Auvergne.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le recrutement un médiateur-animateur pour une période de 6 mois sur la base de l'indice Brut 313 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

Ressources Humaines

401.2013.017

Animation des sites Natura 2000: « Massif Cantalien » et « Monts Dore » -
Recrutement de personnel saisonnier

RAPPORT

Certaines conventions signées entre l'Etat et le Parc des Volcans pour le financement de l'animation liées aux DOCOB des sites Natura 2000 prévoient la mise en place de gardes-nature saisonniers.

C'est la raison pour laquelle, au cours de sa réunion du 21 juin 2012, le Bureau du Parc des Volcans a autorisé le Président à recruter :

- 2 gardes-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » pour la période du 15 mai 2013 au 15 novembre 2013 ;
- 1 garde-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Massif Cantalien » et « ZPS Monts du Cantal » pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 octobre 2013.

Il était prévu de recruter et rémunérer ce personnel à l'indice brut 297, depuis le SMIC a évolué et il convient donc d'appliquer l'indice brut 313 afin que les salaires ne se situent pas en dessous du SMIC. De plus, les dates exactes des contrats initialement prévues risquent d'être modifiées. Il convient également de modifier l'article de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, qui n'est plus d'actualité.

➤➤ Il vous est donc proposé de recruter le personnel nécessaire : 2 gardes-nature Monts Dore pour une durée de 6 mois répartie sur la période estivale et 1 garde-nature Cantal pour une durée de 5 mois répartie sur la période estivale. Ils seront rémunérés à l'indice brut 313 et recrutés dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2013.017

MOYENS GENERAUX

Ressources Humaines

Animation des sites Natura 2000: « Massif Cantalien » et « Monts Dore » -
Recrutement de personnel saisonnier

RAPPORT

Certaines conventions signées entre l'Etat et le Parc des Volcans pour le financement de l'animation liées aux DOCOB des sites Natura 2000 prévoient la mise en place de gardes-nature saisonniers.

C'est la raison pour laquelle, au cours de sa réunion du 21 juin 2012, le Bureau du Parc des Volcans a autorisé le Président à recruter :

- 2 gardes-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » pour la période du 15 mai 2013 au 15 novembre 2013 ;
- 1 garde-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Massif Cantalien » et « ZPS Monts du Cantal » pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 octobre 2013.

Il était prévu de recruter et rémunérer ce personnel à l'indice brut 297, depuis le SMIC a évolué et il convient donc d'appliquer l'indice brut 313 afin que les salaires ne se situent pas en dessous du SMIC. De plus, les dates exactes des contrats initialement prévues risquent d'être modifiées. Il convient également de modifier l'article de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, qui n'est plus d'actualité.

➡➡ Il vous est donc proposé de recruter le personnel nécessaire : 2 gardes-nature Monts Dore pour une durée de 6 mois répartie sur la période estivale et 1 garde-nature Cantal pour une durée de 5 mois répartie sur la période estivale. Ils seront rémunérés à l'indice brut 313 et recrutés dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2013.018

MOYENS GENERAUX

Ressources Humaines

Création d'un poste de gardien sur le site de Montlosier

RAPPORT

Actuellement, le Parc des Volcans emploie un gardien contractuel sur le site de Montlosier. Les principales missions de ce poste regroupent les fonctions traditionnelles d'un gardien (ouverture et fermeture des locaux, surveillance du site, renseignement des visiteurs en dehors des ouvertures de la Maison du Parc, gestion de certains approvisionnements, etc...), mais aussi des tâches moins régulières comme l'accueil de manifestations sur le site ou un soutien ponctuel sur certaines missions. Ce poste comprend également la gestion du gîte d'étape de Montlosier ouvert aux randonneurs durant 6 mois de l'année.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 Mars 2013.

➤➤ Il vous est donc proposé de créer un poste de gardien contractuel d'une durée de 1 an à partir du 1er avril 2013 rémunéré à l'indice brut IB 313 et ce dans les conditions de l'article 3 – 3 1°de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

Ressources Humaines

401.2013.019

Prestation de surveillance pour le lac Servières/Saison 2013

RAPPORT

Dans le cadre de sa convention cadre de partenariat avec la manufacture Michelin pour le site du Lac Servières, signée le 21 juin 2006, le Parc des Volcans a mis en place un programme incluant la présence d'un garde-nature pendant la saison estivale, afin d'informer, de sensibiliser et de surveiller les visiteurs de ce site sensible, très fréquenté durant la période estivale.

Pour mener à bien cette mission, deux possibilités s'offrent à nous :

- pour mettre en place une souplesse d'intervention, adaptée aux conditions climatiques qui déterminent les pics de fréquentation, il est proposé de s'orienter sur une commande avec une personne installée en libéral, sur un volume de journées d'interventions prédéfinies mais à adapter à l'évolution de la fréquentation, et faisant donc l'objet d'une facturation ;
- si aucun prestataire ne répond à cette offre, il sera procédé au recrutement d'un garde-nature saisonnier de 3 mois sur les mois de juin, juillet et août.

Cette action est financée à hauteur de 50% par la manufacture MICHELIN.

➤➤➤ Il vous est proposé :

- de commander une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 510 € soit 42 journées d'intervention.
- ou d'autoriser le Président à recruter un garde-nature sur la période estivale pour une durée de 3 mois sur la base de l'indice Brut 313 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Le Bureau autorise la commande d'une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 510 € soit 42 journées d'intervention.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

Ressources humaines

401.2013.020

Accueil d'un stagiaire pour la valorisation des séjours Carnet de Route commercialisés par Chamina et les voyages sur le territoire du Parc

RAPPORT

Depuis 2008, dans le cadre de la convention de partenariat existant entre Agir pour un Tourisme Responsable (ATR) et IPAMAC, le SMPNRVA travaille avec Chamina Voyages, adhérent d'ATR.

Cet opérateur de voyages commercialise des séjours de randonnée itinérante accompagnés ou en liberté (formule Carnet de Route) sur le territoire du PNRVA. Dans le cadre du travail réalisé en commun, les services du SMPNRVA vérifient que les itinéraires empruntés soient compatibles avec les objectifs de protections des milieux naturels et paysages. Si tel est le cas le séjour bénéficie de la



mention (« élaboré en partenariat avec le »).

En 2012, IPAMAC a répondu à un appel à projet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et de la DATAR. Le projet IPAMAC porte sur l'élaboration d'une méthodologie d'application du volet 3 de la CETDEP, volet qui concerne les partenariats possibles avec les opérateurs de voyages. Le travail mené par le bureau d'études François Tourisme consultants est en cours de finalisation et il se concrétisera, sur le territoire du Parc des Volcans courant 2013, par l'engagement de plusieurs opérateurs de voyages locaux (dont Chamina Voyages) dans le volet 3 de la CETDEP.

Dans ce contexte, Chamina Voyages et le SMPNRVA souhaitent renforcer le partenariat existant dans le cadre d'un stage qui se déroulera en 2 parties :

- Du 4 avril au 30 juin : **Travail pour Chamina Voyages** : étude d'impact d'un séjour randonnée sur le territoire PNRVA
- Du 1er juillet au 30 septembre : **Travail pour le SMPNRVA** : valorisation du patrimoine dans les séjours Carnet de Route de Chamina Voyages sur le territoire PNRVA

Nous avons la possibilité de travailler avec Mademoiselle Anne-lise BARTALUCCI- Master 2 Sciences de l'environnement, du territoire et de l'économie « Economie et gouvernance de l'Environnement et du Territoire, tourisme et environnement » à l'Université de Versailles.

Melle BARTALUCCI sera hébergée dans locaux de Chamina Voyages et encadrée principalement par Lionel BONY, directeur de Chamina Voyages. Eve ALCAIDE sera sa tutrice dans la période du 1^{er} juillet au 30 septembre pour le travail qui concerne la valorisation patrimoniale des séjours Carnet de Route situés sur le PNRVA.

Le SMPNRVA prendra en charge l'indemnité qui sera versée à la stagiaire durant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2013, soit 436,05 €/mois ainsi que les frais liés à sa mission (déplacement et repas)

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤ Il vous est donc proposé d'accueillir ce stage dans les conditions du présent rapport

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

Ressources humaines

401.2013.021 Accueil d'un stagiaire dans le cadre de la création d'un outil pédagogique par rapport aux actions de gestion du projet d'inscription au patrimoine Mondial

RAPPORT

Depuis de nombreuses années, la nécessité de désengorger la partie centrale de la Chaîne des Puys et notamment des scolaires s'avère cruciale pour préserver le site et surtout concilier les différents usages. Pour ce faire, il est nécessaire d'offrir une offre alternative pour susciter l'envie plutôt que d'interdire. Le site de Montlosier est un lieu idéal pour l'accueil des scolaires, déjà en partie équipé et offrant des supports naturels et historiques de qualité.

Dans le cadre du plan de gestion du projet d'inscription de la chaîne des Puys/faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'Unesco, il est proposé d'élaborer une **offre pédagogique alternative** en réalisant une synthèse comparative des programmes scolaires et des données concernant la V.U.E et le plan de gestion, et en faisant des propositions de contenu et d'illustration (sur les thèmes suivants : Education aux sciences de la vie et de la Terre(géologie, milieux) Histoire/géographie, Education civique (à préciser autour des relations internationales).

Dans ce cadre, une collaboration avec le Grand Site Puy de Dôme et Vulcania sera mise en place afin d'enclencher une dynamique commune. Les Accompagnateurs en Moyenne Montagnes et autres animateurs seront associés à l'élaboration des cahiers. Cette action pourra à terme déboucher, sur des secteurs à délimiter, sur **une collection éducative** comprenant pour chaque site.

➤➤➤ **C'est dans cette optique qu'il vous est proposé d'accueillir un stagiaire sur une période de 5 mois. Une indemnité mensuelle de 437 € maximum sera versée. Le candidat pressenti est titulaire d'un Master 2 professionnel tourisme et valorisation des territoires et souhaite effectuer un stage dans le cadre de sa formation suivie à l'IRPAG (Institut Régional de Préparation à l'Administration générale).**

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 MARS 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 février 2013, s'est réuni le 15 mars 2013 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), GAY (1 voix), MARION (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

Ressources humaines

401.2013.022 Contrat d'assurance « risques statutaires » : délégation au centre de gestion du Puy de Dôme

RAPPORT

Le Parc des Volcans a souscrit un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires de ses agents. Ce type de contrat est renouvelé tous les 4 ans après une mise en concurrence effectuée directement par la collectivité. Ce genre de procédure reste assez complexe et nécessite souvent de faire appel à une prestation extérieure afin de vérifier l'aspect juridique des propositions.

Le centre de gestion du Puy de Dôme a la possibilité d'étudier et de conclure pour le compte de ses collectivités, une telle police d'assurance en se soumettant au formalisme prévu par le code des marchés publics.

Cela nous permet d'une part de nous dispenser d'organiser une procédure complexe et d'autre part de bénéficier d'un contrat mutualisé en totale adéquation avec le statut.

Il convient de préciser que si les conditions obtenues ne nous convenaient pas au terme de la consultation, nous sommes libres de ne pas adhérer au contrat.

➤➤➤Par conséquent, il vous est proposé :

- de donner délégation au Centre de Gestion du Puy de Dôme afin qu'il négocie pour le compte du Parc un contrat d'assurance « risques statutaires »
- d'autoriser le Président à signer les conventions en résultant.

DELIBERATION

Le Bureau donne délégation au Centre de Gestion du Puy de Dôme afin qu'il négocie pour le compte du Parc un contrat d'assurance « risques statutaires » et autorise le Président à signer les conventions en résultant.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 MARS 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le